

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ESPACE JEUNES DE GARLIN

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
I. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES	2
1. Rappel des intentions éducatives de l'organisateur :	2
2. Les objectifs de la structure :	3
3. Synthèse des objectifs et moyens pédagogiques	6
4. Méthode pédagogique :	8
II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	8
1. Implantation et public concernés :	8
2. Equipe pédagogique :	8
3. Modalités d'inscriptions :	8
4. Les soins et les PAI.....	8
5. Tarification :	9
6. Les principaux moyens :	9
III. LA SÉCURITE	10
IV. L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL	10
1. L'accueil périscolaire du mercredi :	10
V. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE	11
1. Le rôle de l'équipe d'animation	11
2. La mise en place des activités :	11
3. Le respect des objectifs pédagogiques et de la réglementation :	12
4. L'hygiène ainsi que la sécurité physique, affective et morale des enfants :	12
VI. La communication	12
VII. Evaluation du projet	13
VIII. Conclusion	18

PRÉAMBULE

Aujourd'hui, les accueils collectifs de mineurs sont un moyen pratique d'accueil pour les parents qui travaillent et qui n'ont pas d'autres solutions de garde. Pour les jeunes, c'est un lieu de détente, de découverte, d'activités physiques et de loisirs où ils pourront choisir les animations qui les intéressent (activité physique, lecture, jeux de société...).

Ce projet pédagogique s'appuie sur les orientations du Projet Educatif du Territoire. L'accueil périscolaire est un lieu d'accueil géré par le Syndicat des Ecoles de la Région de Garlin. La structure est une entité d'accueil de loisirs périscolaire (avant, après l'école ainsi que le mercredi). Il ne s'agit pas d'une simple garderie mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'épanouissement, où le respect du rythme de vie de l'adolescent est prioritaire.

Tout au long de la journée, les jeunes sont encadrés par des animateurs formés qui seront là pour leur proposer des activités adaptées à leur âge. À chaque journée d'accueil son programme : il y en a pour tous les goûts. S'amuser reste le maître mot. Les activités sont choisies avec eux afin que ceux-ci puissent s'y retrouver pleinement.

Il ne faut pas oublier qu'un enfant, même à l'adolescence, est un être à part entière avec des envies, des besoins et des attentes. Notre rôle est de l'accompagner au mieux pour l'aider à grandir et à s'épanouir. Les erreurs qu'il pourrait commettre l'aideront à se construire.

I. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Pour répondre au Projet Educatif de Territoire, l'équipe d'animation met en place un Projet Pédagogique qui comprend des activités quotidiennes proposées et non imposées. Il s'agit d'un temps de loisirs pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés, ou mutualisés. Les finalités éducatives et sociales de l'Espace jeunes sont de :

- Favoriser le développement et l'épanouissement des jeunes
- Permettre l'apprentissage de la vie de groupe
- Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires
- Adapter le fonctionnement des prestations aux réalités sociales locales

1. Rappel des intentions éducatives de l'organisateur :

Les objectifs du Projet Éducatif ont été rédigés par les élus et partenaires du Syndicat des écoles de la région de Garlin. Ils s'articulent selon plusieurs valeurs :

- **Laïcité** : C'est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance. Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
- **Respect** : C'est l'aptitude à s'accepter soi-même et accepter l'autre dans ses différences, dans le respect des valeurs comme la laïcité, la liberté ou la citoyenneté.
- **Egalité** : C'est une valeur primordiale qui doit être juste, permettant l'accès à tous quels que soient les revenus, les origines sociales ou culturelles. Chacun doit pouvoir exercer ses droits et assumer ses obligations.
- **Solidarité et coopération** : La solidarité s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage des connaissances comme des richesses. La coopération permet, quant à elle, de créer un contexte propice à la communication en s'ouvrant culturellement et socialement vers les autres, dans un objectif d'entraide.
- **Humanisme** : Il s'agit de favoriser le développement de la personne, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Le PEDT promeut la

coéducation : tous les acteurs en contact avec l'enfant (parents, animateurs, intervenants) participent à son éducation. Ainsi, nous devrions permettre à l'enfant de se développer avec et par les autres.

- **Citoyenneté** : C'est participer, s'engager, vivre ensemble harmonieusement dans un environnement commun. L'acquisition d'une citoyenneté active a pour ambition d'améliorer le fonctionnement collectif.

2. Les objectifs de la structure :

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

-Mettre l'adolescent en situation de socialisation à travers la vie en collectivité, le respect des pairs et de l'équipe d'encadrement.

-Développer chez l'enfant son autonomie, le respect des locaux et de l'environnement mais aussi sa capacité à vivre pleinement l'activité choisie.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- **1er objectif : Respecter le rythme de vie de l'adolescent :**

*En laissant le choix de l'activité à chacun et le laisser tranquille lorsqu'il n'a envie de rien faire.

*En s'adaptant aux capacités de chaque jeune.

*En respectant la réalité d'une tranche d'âge.

- **2ème objectif : Œuvrer pour un vivre ensemble harmonieux grâce à l'apprentissage du respect des autres, du matériel et de l'environnement**

2.1 Le respect de soi, des autres et de l'environnement

L'adolescent a besoin d'être reconnu, il est une personne à part entière qui a le droit au respect, mais il doit également respecter la structure d'accueil, après chaque activité et avant chaque départ, il doit nettoyer et ranger le matériel qu'il a utilisé. Nous inculquons le respect des espaces extérieurs, cette considération de l'environnement est valable à chacun de nos déplacements.

*En apprenant à l'enfant la notion de « RESPECT » entre eux et avec les animateurs. Nous mettons en place des règles de vie. Nous rappelons régulièrement ces règles aux enfants afin qu'ils se rendent bien compte, et ce, dès le plus jeune âge, qu'il y a un cadre et que l'on ne fait pas n'importe quoi en collectivité.

Impliquer les enfants dans le rangement des jeux et jouets lorsqu'ils partent ; c'est ainsi qu'on leur apprend à respecter les agents qui nettoient les salles le soir. Nous leur expliquons que par leur action de rangement, ils leur facilitent le travail.

*En sensibilisant les enfants au respect du matériel : En leur expliquant l'intérêt de prendre soin des jeux mis à leur disposition et de respecter le mobilier.

*En sensibilisant les adolescents au respect de l'environnement : En mettant en place des poubelles et en utilisant du matériel de récupération pour nos activités manuelles telles des rouleaux essuie-tout, du carton, etc...

2.2 Cohésion du groupe : sensibiliser les jeunes à la tolérance, la laïcité, et au respect.

Mettre en place des activités (par exemple : contes, théâtre, ...) ainsi que des temps de discussion, de manière formelle mais aussi de façon spontanée, avec les enfants qui entraînent une sensibilisation à ces valeurs.

Favoriser les actions où les enfants d'âges différents pratiquent ensemble des activités, des jeux, où ils partagent leurs compétences pour réaliser des œuvres collectives.

Impulser les actions de solidarité et d'entraide au sein de l'accueil de loisirs (jeux de coopération, les plus grands aident les plus petits, rangement et respect du matériel...).

Favoriser l'ouverture à l'autre, en sensibilisant à d'autres modes de vie (passé ou contemporain), à d'autres cultures.

2.3 Intégration et prise en compte des difficultés de chacun ainsi que du handicap

Proposer des activités qui permettent à chacun, en fonction de ses capacités, de son envie, d'intégrer le groupe à part entière, de ne pas être tenu à l'écart.

Être d'autant plus à l'écoute des besoins et des envies de chacun, pour permettre à chaque individu de trouver sa place au sein de la collectivité.

La loi du 11 février 2005 pose comme principe l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire. Leur accueil sur les temps extrascolaires répond à un enjeu social évident. Cette intégration au sein d'un groupe d'enfants et d'adultes favorise la socialisation.

L'intégration d'un enfant en situation de handicap doit faire l'objet d'un travail de concertation au sein de l'équipe afin de définir les outils pédagogiques qui permettront à l'enfant d'être au maximum acteur de ce temps.

Les objectifs sont de mettre en place un cadre afin que l'enfant puisse participer aux activités dans de bonnes conditions et favoriser l'échange et les contacts avec les autres enfants.

2.4 Développer les rencontres intergénérationnelles et renforcer le lien social

Mettre en place des actions culturelles, sociales et sportives qui permettent de renforcer le lien entre les différentes générations ; par exemple, le projet avec la maison de retraite de Garlin, par la mise en place d'ateliers communs.

- ***3ème objectif : Faire de l'accueil un lieu de découverte et d'échanges en favorisant l'accès à la Culture, aux Arts, à la lecture et aux sports***

*En développant l'imagination de l'enfant : En proposant des activités diverses et variées (pâte à modeler, à sel, peinture... selon un thème donné ou inventé par eux.)

*En favorisant les échanges entre animateurs et enfants : Instaurer un climat de confiance entre l'adolescent et l'animateur afin qu'ils puissent ensemble passer de bons moments. L'animateur doit être à l'écoute des besoins et y répondre à tout moment.

*Permettre au jeune de s'exprimer librement et de laisser cours à son imagination par le biais d'ateliers d'expression artistique tels que le théâtre, le mime, le dessin, la danse, etc. Pour les plus petits, mettre en place des outils adaptés pour qu'ils puissent, de la même façon que les plus grands, s'exprimer librement).

*Par le biais de l'expérimentation, permettre à l'enfant, grâce au matériel mis à sa disposition, d'apprendre par lui-même, en le guidant. Utiliser le jeu comme outil de l'apprentissage.

- ***4ème objectif : développer l'acquisition de l'autonomie chez l'adolescent, lui donner confiance en lui :***

*En le laissant faire seul le plus possible, et ce, dès son arrivée à l'accueil, le stimuler dans les actions du quotidien (préparation du repas/goûter par exemple).

*En le laissant seul après une explication d'activité (mais en ayant toujours un œil dessus et en intervenant si besoin est) pour voir comment il se débrouille.

C'est en agissant que l'adolescent se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées. Le jeu est la principale activité de l'enfant.

*Responsabiliser l'adolescent : Dans la vie quotidienne, lui permettre de devenir responsable (d'un objet, d'un groupe, ...) ou d'un moment de la journée. Faire en sorte qu'il en soit le référent auprès des pairs. Valoriser au maximum les enfants lorsqu'ils progressent, qu'ils comprennent quelque chose de nouveau, qu'ils partagent

spontanément, qu'ils s'écoutent entre eux, etc. de façon à ce qu'ils prennent, petit à petit, confiance en eux.

Être juste dans cette valorisation pour qu'elle soit bénéfique au groupe : valoriser chaque enfant individuellement en fonction de ses efforts et sa volonté de progresser en s'adaptant aux compétences et capacités de chacun.

3. Synthèse des objectifs et moyens pédagogiques

Pour mieux comprendre et mettre en pratique nos intentions pédagogiques, il convient de les décliner en plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en plusieurs moyens.

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Respecter le rythme de vie de l'enfant

Ouvrer pour un vivre ensemble harmonieux

Développer l'acquisition de l'autonomie chez l'enfant

Lieu de découvertes et d'échanges

Tenir compte de la journée d'école

Laisser le choix de ses activités à l'enfant

Adaptation des activités à l'âge et aux capacités de l'enfant

Permettre l'accueil d'enfants en situation d'handicap

Promouvoir la tolérance, le respect, la laïcité et la cohésion de groupe

Impliquer les parents dans les activités des accueils périscolaires

Permettre à l'enfant d'être acteur de ses activités

Responsabiliser les enfants

Permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre sécurisant

Senseibiliser les enfants à l'hygiène

Découvrir la culture, les arts, le sport

Acquisition de la communication de manière ludique

Augmenter la créativité, l'expression artistique et l'imagination

4. Méthode pédagogique :

Il convient de prendre en compte le rythme de vie et les besoins des jeunes dans cette période de la vie qu'est l'adolescence. À cette âge là, les jeunes ont un besoin évident d'autonomie et de reconnaissance. Pour cette raison, les programmes d'animations sont construit au maximum en concertation avec eux.

Cette manière de faire permettra aux jeunes de s'intégrer dans un projet, mais aussi de s'épanouir pleinement dans les activités mises en place.

Les activités proposées peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année (saison/événements...).

II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1. Implantation et public concernés :

La structure d'accueil se situe sur la commune de Garlin.

L'Espace Jeune prend place dans les locaux de l'école élémentaire de Garlin. Sont concernés par cet espace d'accueil tous les jeunes collégiens scolarisés sur le territoire de la Communauté des Communes des Luys en Béarn (CCLB).

2. Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est composée d'un directeur de structure, stagiaire BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) et temporairement d'animateurs BAFA.

3. Modalités d'inscriptions :

Les familles inscrivent leurs enfants auprès du Syndicat des Écoles de la Région de Garlin.

3 possibilités s'offrent à eux :

- Par téléphone
- Par mail
- Par le portail famille via l'Noé

Pour toutes nouvelles inscriptions, une fiche de renseignements est à retirer et à retourner au Syndicat des écoles. Les familles devront compléter le dossier d'inscription avec les documents suivants :

- Une photocopie des vaccins à jour
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- Une attestation de quotient familial CAF ou MSA
- Une attestation d'aide aux temps libres (CAF) ou Bons vacances (MSA) si éligible.

4. Les soins et les PAI

Les trousse de PAI se trouvent dans le bureau des salles du périscolaire. Le responsable de site a connaissance des éventuelles allergies ou maladies chroniques et sait répondre en cas de crise.

Les autres animateurs doivent s'y référer en cas de doute.

Une trousse de premier secours est dans le meuble à-côté du bureau (salle périscolaire). Tous les soins donnés à un enfant doivent être notés sur le registre d'infirmerie se trouvant dans cette trousse.

En cas d'accident physique grave, l'animateur doit aussitôt en informer le responsable de site qui préviendra les parents de l'enfant.

Une déclaration d'accident sera remplie si nécessaire (un exemplaire pour la famille, un exemplaire pour le responsable du site et un exemplaire pour le Syndicat des Ecoles si besoin).

Toutefois, nous avons la possibilité d'administrer des traitements temporaires avec la présentation de l'ordonnance médicale fournie par la famille.

5. Tarification :

Elle est établie selon une grille tarifaire prenant en compte le quotient familial (QF) des familles. Les tarifs s'adaptent donc aux revenus des parents.

TARIFS						
	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D	TARIF E	TARIF F
Bénéficiaires Aide au Temps Libre CAF*	2 €	4 €	4 €	8 €	11 €	14 €
Bénéficiaires bons vacances MSA*	1,25 €	3,25 €	2,50 €	6,50 €	9,50 €	12,50 €
QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D	TARIF E	TARIF F
< 900	4 €	6 €	6 €	10 €	13 €	18 €
901-1150	5 €	8 €	8 €	12 €	15 €	20 €
1151-1300	6 €	10 €	10 €	14 €	17 €	23 €
1301-1550	7 €	12 €	12 €	16 €	19 €	25 €
1551-2800	9 €	15 €	16 €	20 €	23 €	29 €
> 2801						

La facturation est établie par le Syndicat des écoles de Garlin. Les familles recevront une facture mensuelle calculée en fonction de la fréquentation de l'enfant sur les différents temps proposés (périscolaire matin et soir, ALSH mercredi).

6. Les principaux moyens :

L'Accueil périscolaire dépend du budget du Syndicat des écoles de Garlin pour les investissements, les sorties, le fonctionnement et les achats de matériel (consommable et pédagogique).

III. LA SÉCURITE

Lors d'un Accueil de Loisirs, aucun moment de la journée n'est dépourvu de règle. Le cadre doit être facilement repérable par l'adolescent afin que celles-ci lui soient claires, simples et compréhensibles.

L'animateur veillera à tout moment à ce que les enfants se sentent en sécurité tant au niveau physique, affectif et psychologique, y compris dans le cadre d'activités encadrées par des moniteurs.

L'équipe pédagogique est sensibilisée aux consignes de sécurité et d'hygiène dans le déroulement de la journée.

Dès que les animateurs quittent l'enceinte de l'Établissement avec un groupe d'enfants, ils doivent respecter :

- les règles de sécurité ;
- vérifier le nombre d'enfants qu'ils encadrent ;
- respecter la sécurité routière (traversée aux passages protégés...)

En cas de mauvais comportement d'un jeune qui remettrait en cause le bon déroulement du service et de la sécurité du groupe, plusieurs solutions sont envisageables.

IV. L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

1. L'accueil périscolaire du mercredi :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert, dans les locaux de l'école élémentaire de GARLIN, aux collégiens du territoire de la CCLB. La structure ouvre en journée (10h-18h), demi-journée (14h-18h) ou en après-midi soirée (16h-22h). Les repas du midi est un pique-nique prévu par le Syndicat des écoles.

Déclaré et agréé par les services de l'état, l'Accueil de Loisirs est animé par l'équipe des professionnels du service Education et Animation du Syndicat.

L'espace jeunes se veut un accueil familial avec un effectif d'une douzaine d'adolescent en moyenne. Il s'agit principalement de partager des moments privilégiés autour d'activités d'expression, d'arts plastiques, de bricolage ou encore de jeux collectifs.

IMPORTANT : les enfants qui pratiquent une activité le mercredi peuvent tout à fait fréquenter l'accueil de loisirs. Toutefois, les animateurs n'accompagneront pas les enfants sur les activités et il faut qu'un adulte autorisé vienne les récupérer et les ramener ensuite si tel est le cas.

V. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE

1. Le rôle de l'équipe d'animation

Auprès des enfants

- Elle est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Elle sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Elle est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Elle gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Elle respecte les enfants en tant qu'individus à part entière au sein d'un groupe.
- Elle fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- Elle connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Elle s'informe de la législation en vigueur, des différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités spécifiques (Voir CREDOC pour info)
- Elle est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et de ses collègues.
- Elle détermine les points négociables et non négociables avec la direction.

Avec ses collègues

- Elle respecte ses collègues.
- Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Elle participe activement aux réunions de préparation.
- Elle accepte la remise en question et a un positionnement sur son action.
- Elle respecte le travail de l'autre (personnel de service, prestataires, etc....)

Avec les parents

- Elle discute avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou elle sait orienter vers les personnes concernées.
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.
- Elle rassure les parents de façon positive sans dramatiser.
-

2. La mise en place des activités :

Les animateurs préparent un projet pour chaque période, en essayant de faire en sorte que les envies et les besoins des adolescents soient respectés. Le contenu des activités se fait en fonction de plusieurs critères à prendre en compte (taille du groupe, tranche d'âge, type d'activité proposée, etc.).

Les activités ainsi que les plannings doivent être cohérents et présentent une évolution logique (notion de projet).

3. Le respect des objectifs pédagogiques et de la réglementation :

L'équipe veillera à respecter le Projet Educatif ainsi que le Projet Pédagogique. Elle respectera la législation et s'informerera sur les différentes mesures à prendre quand on travaille avec les enfants. (Code civil, DDCS, code de la route, ...)

L'équipe d'animation peut lire des magazines (le journal de l'animateur, les ALSH, ...) mais également utiliser Internet en allant sur le site « Planet anim, ou jesuisunanimateur.com » par exemple.

Les animateurs se montreront vigilants quant à l'utilisation du matériel dangereux (cutter, ciseaux...) et lors d'activités à risque comme le vélo, le roller...

Tout incident sera signalé à la Direction.

4. L'hygiène ainsi que la sécurité physique, affective et morale des enfants :

Il est important de prêter une grande attention à l'hygiène, notamment le lavage des mains tant pour les enfants que pour l'équipe

On passe un coup de balai si nécessaire à la fin d'une activité ou d'un jeu, de façon à conserver une salle propre et à respecter le travail des agents d'entretien.

La sécurité physique, affective et morale de l'adolescent tient d'abord au fait d'une présence active de l'animateur.

Aussi, la Direction demande à l'équipe la plus grande attention et disponibilité envers tous les enfants, ceux qui « se sont fait dessus, » trop sales, les vêtements à l'envers, les petits bobos...

VI. La communication

Le programme des activités prévues pour une période est communiqué aux parents avant chaque période de vacances via l'AJEUNDA. Cela permet aux familles d'avoir une certaine visibilité sur les activités proposées par les espaces jeunes du territoire (Alexis Peyret, Arzacq, Garlin).

Le programme d'animation est communiqué aux familles de deux façons :

- Via un article posté sur le site internet du SIVOS (www.sivosgarlin.fr) expliquant aux familles les informations essentielles de l'accueil périscolaire. Un lien d'accès à l'espace famille est aussi proposé sur le site internet afin que les familles puissent gérer en toute autonomie l'inscription de leur(s) enfant(s).

- Via l'AJENDA, édité par la CCLB, et distribué au collège de Garlin via les assistantes d'éducation. Ce document regroupe les informations essentielles de l'accueil ainsi que la procédure à suivre pour une nouvelle inscription.

VII. Evaluation du projet

L'évaluation fait référence à des objectifs écrits auxquels on se reporte à tout moment. Elle permet de vérifier l'avancée du projet pédagogique et de réguler l'équipe d'encadrement. Des temps d'évaluation sont prévus quant aux moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs pédagogiques, permettant ainsi à l'équipe de rebondir si nécessaire.

Régulièrement, un temps devra être pris pour évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises (réunion d'équipe réalisée minimum une fois par trimestre). Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et son application.

Evaluations régulières et bilans annuels

Des évaluations régulières sont mises en œuvre, pour contrôler la qualité :

- Des activités proprement dites (degré d'intérêt, implication des animateurs et des enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...).
- De la relation entre enfants et animateurs, d'une part, et entre enfants, d'autre part.
- De la relation entre animateurs et intervenants.
- De l'implication de chaque animateur (évaluation annuelle)
- Du service périscolaire dans son ensemble mis collectivement en œuvre.

Une réunion par trimestre entre animateurs, ATSEM et le Directeur permettra de faire un bilan et d'apporter des changements. Il pourra s'ajouter d'autres moments d'échanges s'il y a nécessité.

Les outils mis en place seront les retours des parents, des enfants et de l'équipe d'encadrement.

-Evaluation des activités

Nous allons nous appuyer sur des critères quantitatifs, à savoir évaluer la fréquentation aux animations, l'implication des enfants à la réalisation des projets d'activités, faire un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

-Evaluation de l'équipe

L'équipe s'appuiera sur des critères qualitatifs à savoir l'évolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

L'évaluation de l'équipe passe aussi par :

-les problèmes rencontrés et la recherche de solutions.

-tenue de l'échéancier de chaque projet.

-entretien individuel tous les ans avec le Directeur pour évaluer savoir-faire, savoir être auprès des enfants et l'accueil des parents. Elaborer un bilan sur ses points forts et ses points faibles.

Un bilan annuel, établi en fin d'année civile, permet d'apprécier si les objectifs fixés pour les différentes activités ont bien été atteints. Ces bilans sont également des outils privilégiés pour évaluer la pertinence du projet pédagogique et, si nécessaire, le faire évoluer

Grille d'évaluation

Nous effectuerons ces différents bilans avec la grille d'évaluation présentée ci-après. Au terme de ces différentes évaluations une grille sera remplie afin d'évaluer l'application ou non du projet pédagogique sur les différents temps.

GRILLE D'ÉVALUATION

Intitulés	Bien	Moyen	Insuffisant	Observations
Le projet				
Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?				
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?				
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les sorties ?				
L'équipe				
Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?				
Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ?				
Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?				
Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?				
Comment ont été les relations équipe pédagogique et équipe de service ?				
Comment ont été les relations équipe d'animation et équipe de direction ?				
Le fonctionnement				
Comment a été l'organisation de l'accueil ?				
Les moyens matériels ont-ils été suffisants ?				
Il y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?				
Comment a été la préparation des activités ?				
Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?				
Comment ont été les intervenants extérieurs ?				
Comment a été la gestion des temps calme ?				
Comment a été la gestion des repas ?				
Les enfants				
Comment a été la participation des enfants ?				
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?				
L'écoute et la prise en compte des enfants a-t-elle été effectuée ?				
Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?				
Comment a été la gestion des enfants "difficile" ?				

Les parents / familles			
Comment a été la communication avec les parents ?			
Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ?			
Comment a été la participation et l'implication des parents ?			

Intitulés	Bien	Moyen	Insuffisant	Observations
L'Accueil				
Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil				
Le rôle des animateurs				
Les horaires				
Gestion du listing de présence				
Lien avec les parents				
Les Activités				
La préparation des activités				
Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation				
Déroulement des activités encadrées par les animateurs				
Les activités ont-elles été innovantes ?				
Les Sorties journées				
La préparation de ces journées				
Le voyage, les trajets				
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc....)				
La gestion du temps calme/sieste				
Les Réunions				
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions				
La longueur				
La fréquence				
La pertinence				
Les Moyens				
Matériel				
Financier				
Humains				

VIII. Conclusion

L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des adolescent pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir.

Les accueils de mineurs sont des structures à l'écoute des jeunes, qui mettent en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.

Ce projet pédagogique n'est pas figé et reste un outil modulable capable de s'adapter à toutes nouvelles remises en causes basées sur nos évaluations ou sur des observations extérieures.